

PAR COURRIEL

Québec, le 10 novembre 2020

Madame Marie-Lou Coulombe
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
marie-lou.coulombe@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des
stériles à la mine de fer du lac Bloom – DQ2 – Questions complémentaires**

Madame,

La commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet des questions que vous trouverez en annexe.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici **le 12 novembre à 9 h** prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

1. La commission vous demande de déposer les documents en lien avec l'accident du 24 mai 2011 à la mine du lac Bloom, dont le numéro de dossier est le **7110-09-11-97035**. Cette demande origine de l'information provenant des liens suivants :
 - www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/urgence_environnement/urgence.asp?dossier=7110-09-11-97035
 - www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/application-lois-environnementales/notifications/bloom-lake-general-partner-infractions.html
2. À la suite de la première audience publique (DT3, p. 20), la commission vous demande de préciser si l'échantillon pris dans le lac Mazaré afin de déterminer la dureté de l'eau du milieu récepteur peut s'appliquer aussi comme référence de la dureté de l'eau à utiliser pour évaluer la qualité des eaux souterraines. Si oui, veuillez indiquer pourquoi. Sinon, comment cette valeur peut-elle être déterminée?